

6-7 EDOUARD VII, A. 1907

Halifax aux lords commissaires du commerce et des plantations.

B. N° 5.

*Amérique et
Indes Occi-
dentales*, vol.
268, p. 261
1763, 8 oct.

SAINT-JAMES, 8 octobre 1763.

Lords commissaires du commerce et des plantations,

MILORDS,—Ayant présenté au roi la lettre de Vos Seigneuries du 6 courant avec le projet de proclamation que vous y avez inclus, il a plu à Sa Majesté d'approuver ledit projet, d'en ordonner l'impression et d'y faire apposer le grand sceau selon la formalité usuelle. Je transmets à Vos Seigneuries par la présente un certain nombre de copies imprimées de ladite proclamation et je dois en même temps signifier à Vos Seigneuries que c'est la volonté de Sa Majesté que vous les fassiez parvenir aux gouverneurs des diverses colonies et plantations de Sa Majesté en Amérique, ainsi qu'aux agents des affaires des sauvages.

Je suis, etc.,

DUNK HALIFAX.

Endossée : 8 octobre 1763.

Proclamation transmise au conseil du commerce ; signifiant le désir du roi que des copies de la proclamation soient transmises aux gouverneurs des colonies et aux agents des affaires des sauvages.

PAR LE ROI.¹

PROCLAMATION.

GEORGE R.

ATTENDU que Nous avons accordé Notre considération royale aux riches et considérables acquisitions d'Amérique assurées à Notre couronne par le dernier traité de paix définitif, conclu à Paris, le 10 février dernier et désirant faire bénéficier avec tout l'empressement désirable Nos sujets bien-aimés, aussi bien ceux du royaume que ceux de Nos colonies en Amérique,² des grands profits et avantages qu'ils peuvent en retirer pour le com-

¹Copie conforme au texte consigné dans "Documents relatifs à la province de Québec," 1791, dans le "Public Record Office" Provenant des archives canadiennes. "Q. 62 A, pt. I, p. 114."

²L'attitude du gouvernement britannique à cette époque, au sujet de l'émigration, de la catégorie d'émigrés qui devait être favorisée, et de la nécessité d'ouvrir un débouché au surplus de cette population de quelques anciennes colonies d'Amérique peut être appréciée au moyen d'un rapport des lords du commerce, du 5 novembre 1761, au sujet du projet de transporter un certain nombre d'Allemands dans les colonies américaines après la paix. Les lords font remarquer que la population des colonies possédées avant la guerre est telle que dans quelques-unes il est difficile d'y introduire d'autres habitants et que les avantages et les accommodations offerts par les colonies du sud moins peuplées, sont de nature à encourager une émigration raisonnable de ce côté, laquelle pourrait s'effectuer sans trop de dépenses. Les soldats et les marins licenciés devaient être à ce sujet l'objet d'une attention particulière, car ils feront de meilleurs colons que les étrangers, dont l'ignorance de la langue anglaise, de nos lois et de la constitution, ne manquera pas d'aggraver dans nos gouvernements, les désordres et la confusion que la trop grande émigration de sujets d'Allemagne a déjà causé dans quelques-unes de nos meilleures possessions. *Calendar of Home, Office Papers of the reign of George III. 1760-1765. N° 349.*